



INFOSANTÉ/
INFOSOCIAL 811



CLINIQUE SANS
RENDEZ-VOUS



URGENCE
911

Si votre condition n'est pas grave ni urgente, prenez rendez-vous avec votre médecin de famille ou contactez le service Info-Santé au 811.

Si votre condition nécessite une évaluation dans un délai de 24 à 48 heures, consultez le service du « sans rendez-vous » du GMF des Îles.

Si votre condition est grave ou urgente, présentez-vous à l'urgence du centre hospitalier ou contactez le 911.

Comment faire pour avoir accès au « sans rendez-vous » ?

Prendre note que l'inscription à la clinique « sans rendez-vous » débute uniquement dans les 24 heures précédant la plage horaire ciblée. De plus, vous devez être inscrit auprès d'un médecin de famille membre du GMF des Îles. (Si vous déclarez avoir un médecin de famille au sein de notre GMF et que c'est faux, vous serez refusé.)

- **Par internet** à l'adresse suivante :
<http://gmfdesiles.datedechoix.com>
 - Vous devez prendre rendez-vous au centre hospitalier et ce peu importe l'endroit où travaille votre médecin. Pour prendre un rendez-vous en ligne, vous devrez vous créer un compte à la première utilisation.
- **Par téléphone** au
 - Secrétariat du GMF des Îles : 418-986-6611
 - Secrétariat Clinique Santé des Îles : 418-986-9999
- **Sur place**, selon les disponibilités.

Horaire du « sans rendez-vous »
au GMF des Îles

Endroit : Centre hospitalier

Lundi : 13h à 16h
Mardi : 15h à 18h
Mercredi : 16h30 à 19h30
Jeudi : 8h30 à 11h30
Vendredi : 8h30 à 11h30

Comment préparer votre visite au « sans rendez-vous »

- ✓ Ayez toujours en main votre carte d'Assurance maladie du Québec (RAMQ) et votre carte d'hôpital.
- ✓ Apportez votre liste de médicament. Si vous ne l'avez pas, votre pharmacien pourra vous la fournir.
- ✓ Arrivez préparés. Par exemple, si vous faites de l'hypertension artérielle, ou du diabète, apportez avec vous les résultats écrits de vos dernières mesures de tension ou de glycémie que vous avez faites à la maison.

Politique de débordement

Enfin, malgré toute notre bonne volonté, il arrive que la demande de soins dépasse notre capacité à y répondre. Ainsi, il peut arriver que le « sans rendez-vous » soit complet. Si votre situation est non urgente ou semi-urgente, informez-en notre réceptionniste qui vous invitera à consulter de nouveau le lendemain ou dirigera votre demande vers votre médecin de famille. Nous souhaitons vous rappeler que le service médical du « sans rendez-vous » reste essentiellement un service ponctuel, qui ne devrait pas remplacer un suivi régulier par votre médecin de famille.